



DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 10 février 2025

Le 10 février 2025 à 19h00

Le Conseil municipal, dûment convoqué par le Maire, le 4 février 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Présents :

Monsieur Raphaël COGNET, Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Jamila EL BELLAJ, Monsieur Albert PERSIL, Monsieur Karim BOURSALI, Madame Nicole KONKI, Monsieur Fabien CORBINAUD, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Michaël BORDG, Madame Emmanuela DORAZ, Monsieur Olivier BARBIER, Monsieur Bernard MERY, Madame Marie-Claude BERTHELOT, Monsieur Dominique EBIOU, Monsieur Moussa KEITA, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Lila AMRI, Madame Madeleine GARNIER, Madame Irène LEBLOND, Monsieur Rachid HAÏF, Madame Fatimata KAMARA, Monsieur Mariano LAWSON, Monsieur Armando LOPES, Monsieur Reber KUBILAY, Madame Anita AMOAH, Madame Clara BERMANN, Monsieur Denis RICADAT-CROSNIER, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Atika MORILLON, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Monsieur Guillaume QUEVAREC, Madame Audrey HALLIER

Absents excusés :

Madame Nathalie AUJAY, pouvoir à Madame Edwige HERVIEUX, Monsieur Altaaf JIVRAJ, pouvoir à Monsieur Olivier BARBIER, Madame Nuriya OZADANIR, pouvoir à Monsieur Ibrahima DIOP, Madame Graziella DEVIN, pouvoir à Monsieur Michaël BORDG, Madame Hajare MOUSTAKIL, pouvoir à Madame Jamila EL BELLAJ, Madame Carole PHILIPPE, pouvoir à Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Christel DUBOIS, pouvoir à Madame Atika MORILLON, Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI

Absente :

Madame Amélie DA COSTA ROSA

Secrétaire : MOUSSA KEITA.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRÊT AVEC LE MUSÉE MONTMARTRE

NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2025-02-10-11)

Le Musée de Montmartre, d'appellation Musée de France, particulièrement attentif à l'œuvre des artistes ayant vécu à Montmartre entre le XIX^{ème} et le XX^{ème} siècle, organise une exposition rétrospective consacrée au maître néo-impressionniste Maximilien LUCE (1858-1941). Ancrée dans l'histoire montmartroise et dans la modernité de son époque, l'œuvre de LUCE sera présentée au grand public à quelques pas des lieux où l'artiste a résidé de 1888 à 1900, rue Cortot. L'exposition se tiendra du 21 mars au 14 septembre 2025.

Dans ce cadre, le Musée de Montmartre a demandé le prêt exceptionnel de vingt œuvres de la collection du Musée de l'Hôtel-Dieu - Maximilien LUCE de la Ville de Mantes-la-Jolie, dont onze proviennent de son exposition permanente. Les œuvres quitteront Mantes-la-Jolie courant février afin de faire procéder à des travaux de mise sous-verre. Le musée de l'Hôtel-Dieu - Maximilien LUCE de la Ville de Mantes-la-Jolie constituera le principal prêteur de cette exposition.

Ce prêt constitue une opportunité importante de faire connaître la collection mantaise. En effet, le Musée de Montmartre présente une fréquentation annuelle de 180 000 visiteurs.

Compte tenu de l'ampleur du prêt, au-delà d'un accord sur les conditions d'exposition, d'emballage, de transport, d'assurance, de sécurité et de sûreté des œuvres, habituelles aux normes en vigueur pour les Musées de France, un partenariat scientifique et culturel plus poussé est proposé.

Il s'agit d'un échange de visibilité entre les institutions, d'une aide technique au démontage - remontage des œuvres au Musée de l'Hôtel-Dieu - Maximilien LUCE, d'un prêt d'œuvres en lien avec le japonisme et d'un accueil particulier des visiteurs mantais.

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la ville de Mantes-la-Jolie et le Musée de Montmartre, pour le prêt et les échanges avec la collection du Musée de l'Hôtel-Dieu - Maximilien LUCE.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le Code du patrimoine, et notamment les articles L.441-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2002, acceptant l'appellation « Musée de France », pour le Musée de l'Hôtel-Dieu,

Considérant que le Musée de Montmartre organise une exposition rétrospective consacrée au maître néo-impressionniste Maximilien LUCE (1858-1941), du 21 mars au 14 septembre 2025,

Considérant que dans ce cadre, le Musée de Montmartre a demandé au Musée de l'Hôtel-Dieu - Maximilien LUCE de la Ville de Mantes-la-Jolie le prêt exceptionnel de vingt-et-une œuvres de sa collection,

Considérant que, compte tenu de l'ampleur du prêt, un partenariat scientifique et culturel a été proposé,

Considérant que ce partenariat consiste en un échange de visibilité entre les institutions, d'une aide technique au démontage - remontage des œuvres, d'un prêt d'œuvres en lien avec le japonisme et d'un accueil particulier des visiteurs mantais au Musée de Montmartre,

Considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat et de prêt définissant les conditions dans lesquelles ce dernier interviendra,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'adopter** les termes de la convention de partenariat et de prêt avec le Musée de Montmartre,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels ainsi que tous documents y afférents, avec le Musée de Montmartre, EURL Saint Jean Saint Vincent, 12, rue Cortot - 75018 Paris,
- **de donner** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour exécuter la présente délibération.

PUBLIE, le :

14 FEV. 2025

Le Maire



Raphaël COGNET

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PRÊT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Ville de Mantes-la-Jolie, sise Hôtel de Ville, 31, rue Gambetta - 78200 Mantes-la-Jolie, représentée par son Maire, Monsieur Raphaël COGNET, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2025,

Ci-dessous dénommé « le prêteur »,

D'UNE PART,

ET

Le Musée de Montmartre, EURL Saint Jean Saint Vincent, 12 rue Cortot - 75018 Paris représenté par Madame Fanny DE LEPINAU, Directrice, par délégation de la Présidente, Madame Geneviève ROSSILLON,

Ci-dessous dénommé « l'emprunteur »,

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Par courrier en date du 25 octobre 2024, l'emprunteur a sollicité le prêt des œuvres mentionnées en annexe (ci-après désignées comme les « Œuvres ») auprès du musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie, dans le cadre de l'organisation de l'exposition suivante (ci-après dénommée « l'Exposition ») :

Titre de l'exposition : Maximilien LUCE, l'instinct du paysage (titre provisoire)

Date de l'exposition : du 21 mars au 14 septembre 2025

Commissariat de l'exposition :

- Alice LEGE, Docteure en Histoire de l'Art, Responsable de la conservation au musée de Montmartre.
- Jeanne PAQUET, Attachée de conservation, Co-commissaire de l'exposition.

Au regard du contenu scientifique de l'exposition, des propositions de partenariat et des garanties apportées par l'emprunteur, la Ville de Mantes-la-Jolie a accepté d'accorder ce prêt. Compte tenu de l'ampleur du nombre d'œuvres empruntées, notamment provenant de l'exposition permanente du musée de l'Hôtel-Dieu, un échange partenarial a été envisagé.

En conséquence, les parties se sont réunies afin de définir les modalités de partenariat et de prêt suivantes :

1. Coûts

1.1 Le prêt est accordé à titre gracieux.

1.2 L'ensemble des frais relatifs à l'emballage, au transport et au convoiement des œuvres, etc. est à la charge de l'emprunteur, à l'aller comme au retour.

1.3 Si des interventions préalables au prêt d'une œuvre sont nécessaires (telles que restauration, encadrement, transport depuis une réserve externalisée, etc.), les coûts afférents seront à la charge de l'emprunteur. Le prestataire sélectionné devra être soumis à l'approbation du prêteur avant toute intervention sur l'œuvre.

1.4 En cas d'annulation de l'emprunt d'une œuvre, l'emprunteur sera responsable des frais engagés en raison de sa demande.

1.5 L'emprunteur s'engage à prendre en charge les frais liés aux recherches, investigations ou examens qui dépassent le cadre habituel des activités du musée de l'Hôtel-Dieu de la Ville de Mantes-la-Jolie.

2. Convoiement

2.1 Tous les mouvements des œuvres concernées par le prêt doivent être supervisés, tant à l'aller qu'au retour, par un convoyeur choisi ou agréé par le prêteur. Ce convoyeur chargé de vérifier l'état de conservation des œuvres assiste à toutes les manipulations de celles-ci, lors de leur départ du lieu où elles sont habituellement conservées et de leur installation sur le lieu d'exposition. Le convoyeur est également présent lors du décrochage des œuvres et durant leur retour vers leur lieu de conservation habituel.

2.2 Le convoyeur représente le prêteur et peut prendre toute décision qu'il juge nécessaire pour assurer la bonne conservation des œuvres.

2.3 Si l'emprunteur juge nécessaire de déplacer les œuvres prêtées en l'absence du convoyeur, il doit obtenir au préalable l'autorisation du prêteur. Dans ce cas, les œuvres doivent être déposées dans un lieu sécurisé, défini en accord avec le prêteur, sur le site de l'exposition.

3. Transport et emballage

3.1 Le mode de transport des œuvres devra faire l'objet d'une validation par le prêteur et respecter les conditions définies par les normes NF EN 15946- octobre 2011 / conservation des biens culturels / principes d'emballage pour le transport et NF EN 16648-octobre 2015 / conservation du patrimoine culturel / méthodes de transport.

3.2 L'emballage, le transport et, le cas échéant, les formalités douanières sont assurées, tant à l'aller qu'au retour, par une société spécialisée dans le transport d'œuvres d'art dont la sélection revient à l'emprunteur. Des équipes spécialisées pourront intégrer les phases de décrochage et d'accrochage.

3.3 Les noms du transporteur et de son coordinateur pour l'exposition doivent être communiqués au prêteur au plus tard un mois avant l'enlèvement des œuvres.

3.4 Le type d'emballage est déterminé par le prêteur, selon les recommandations précisées en annexe. L'emballage et son conditionnement intérieur doivent être réutilisés pour le retour

des œuvres, dans la mesure du possible. Pendant la durée de l'exposition, les caisses des œuvres doivent être stockées dans des locaux garantissant le maintien d'un état en adéquation avec le transport d'œuvres d'art, et ce, jusqu'à leur réutilisation pour le retour.

3.5 Les caisses d'emballages ne doivent pas être modifiées sans l'accord préalable du prêteur (peinture, réaménagement intérieur, etc.). L'ajout de mentions sur les caisses d'emballage est limité aux étiquettes et numéros de colisages. Le marquage des caisses ne doit jamais faire apparaître le nom du musée de Mantes-la-Jolie ni mention indiquant le contenu de la caisse.

3.6 Le convoyeur est autorisé à effectuer toutes les prises de vues qu'il jugera nécessaires lors du déballage et de l'installation des œuvres prêtées, et ce, pour l'usage exclusif du prêteur.

3.7 Dans l'éventualité où un transport nocturne s'avère inévitable, les véhicules transportant les œuvres devront faire étape dans un lieu sécurisé et approuvé préalablement par le prêteur.

3.8. En cas de nécessité logistique, les œuvres pourront être stockées temporairement chez le transporteur, à condition que ce dernier dispose d'un espace de stockage sécurisé et que telle opération ait été approuvée par le prêteur au préalable.

3.9 Dans la mesure du possible, l'enlèvement et la restitution des œuvres auront lieu un mardi, jour de fermeture au public du musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie.

4. Assurance

4.1 L'emprunteur prend en charge les frais liés à l'assurance des œuvres empruntées. Le contrat d'assurance doit prémunir les œuvres contre tous risques et comporter une formule « clou à clou » couvrant le transport entre le lieu de conservation habituel des œuvres et le lieu d'exposition et de stockage. La valeur d'assurance des œuvres doit être couverte dans son intégralité par une seule assurance.

4.2 La police d'assurance doit couvrir tous les risques de dommages matériels ou perte, y compris ceux dont on ne peut imputer la responsabilité à quiconque, ou imputables à un tiers, tel que : vol, incendie, dégâts des eaux, foudre, explosion, grèves, émeutes, mouvements populaires, ou toute autre cause non intentionnelle de la part de l'assuré, qui surviendraient lors du transport (aller et retour), et durant toute la durée du prêt, séjours et transports intermédiaires inclus. En cas de travaux de restauration ou d'encadrement, la couverture « clou à clou » doit inclure la durée de ces travaux. Cette police peut être étendue pour couvrir les dommages dus à des événements tels que des actes de terrorisme, de sabotage, des risques de guerre en transport aérien, des tremblements de terre ou des catastrophes naturelles.

4.3 Le certificat d'assurance doit être remis au prêteur au plus tard un mois avant le départ des œuvres prêtées.

4.4 En cas de sinistre, le règlement sera effectué directement au prêteur ou à son représentant agréé. Il est convenu qu'en cas de perte d'une œuvre assurée faisant partie d'un lot, d'une paire ou d'un ensemble, cela constitue une perte de l'ensemble. L'assureur devra indemniser la valeur intrinsèque de l'œuvre, en tenant compte de sa valeur en tant que partie de l'ensemble.

4.5 La police d'assurance doit inclure une clause de non-recours suite à un sinistre contre les organisateurs, commissaires, conservateurs, représentants officiels du prêteur, transporteurs, transitaires ou emballeurs, sauf en cas de malveillance, vol ou faute lourde.

5. Accrochage

5.1 L'installation des œuvres et leurs systèmes de fixation doivent être conformes aux instructions préalablement établies entre le prêteur et l'emprunteur.

5.2 Dans l'éventualité où une œuvre n'est pas équipée d'attelles et que l'usage d'un système d'accrochage appartenant à l'emprunteur se révèle indispensable, ceux-ci doivent, dans la mesure du possible, réutiliser des trous existants. L'emprunteur veillera à ne pas percer les étiquettes ni à transpercer le cadre de l'œuvre. La présence du convoyeur durant cette étape est indispensable.

5.3 Au moment de l'enlèvement des œuvres, le musée de Montmartre fournira une aide au décrochage des œuvres empruntées, au transport et à l'accrochage des œuvres de remplacement dans les salles du musée de l'Hôtel-Dieu - Maximilien LUCE. À l'issue de l'exposition, le musée de Montmartre s'engage à fournir une même aide dans le cadre du décrochage des œuvres de remplacement, leur retour en réserve et à rétablir l'accrochage des œuvres du parcours permanent ayant été empruntées.

6. Conditions d'exposition

6.1 Le convoyeur veille particulièrement à ce que toutes les mesures de conservation et de sécurité imposées par le prêteur, telles que spécifiées en annexe, soient respectées.

6.2 Les œuvres prêtées exposées doivent faire l'objet d'une surveillance 24 heures sur 24 sans interruption, ceci afin de prévenir les risques tels que : incendie, inondation, vol, exposition à des lumières nocives de grande intensité, température et humidité anormales, dégâts causés par les insectes, les poussières, dégradation accidentelle ou volontaire.

6.3 Les œuvres prêtées ne doivent pas être exposées à proximité de systèmes de régulation du climat (chauffage ou climatisation) ou dans un espace sujet aux courants d'air. Les œuvres justifiant de besoins de prévention particulières doivent être placées dans des vitrines sécurisées et installées en présence du convoyeur.

6.4 Les conditions climatiques requises sont :

- Température : 20° Celsius (avec une tolérance de +/- 5°).
- Hygrométrie : 50 % d'humidité relative (avec une tolérance de +/- 5 %).
- L'intensité lumineuse ne doit pas dépasser 150 Lux pour les peintures et 50 Lux pour les arts graphiques.

6.5 Le prêteur se réserve le droit de demander à l'institution d'accueil, des relevés climatiques des espaces dans lesquels les œuvres sont exposées.

6.6 Les locaux où les œuvres prêtées sont exposées ne peuvent être utilisés à d'autres fins que muséographiques (aucune réception, représentation théâtrale ou autre manifestation qui ne soit pas uniquement la visite du public).

6.7 Il peut être demandé que des mises à distance ou d'autres systèmes de protection soient installés afin de protéger les œuvres.

6.8 Les œuvres ne peuvent être décrochées ou déplacées sans une autorisation préalable du prêteur.

6.9. Les cartels des œuvres prêtées doivent porter la mention suivante :
« Mantes-la-Jolie, Musée de l'Hôtel-Dieu – Maximilien LUCE ».

6.10 L'emprunteur s'engage à faire respecter toutes les obligations énoncées dans le présent article par toute personne physique ou morale intervenant en son nom, quelle que soit la nature de son intervention.

7. Conservation

7.1 Chaque œuvre prêtée, est accompagnée d'un constat d'état rédigé par un représentant du musée de l'Hôtel-Dieu – Maximilien LUCE au moment du départ. Ce constat est vérifié et signé conjointement par l'emprunteur et le convoyeur à l'arrivée et au départ des locaux d'exposition. Ce document constitue la référence principale en cas de litige concernant l'état des œuvres.

7.2 Il est formellement interdit de procéder à une intervention de quelque nature que ce soit sur les œuvres prêtées (en particulier de décadrer les tableaux et les œuvres graphiques), sauf pour des raisons de sécurité et/ou de conservation, et après accord du prêteur, excepté en cas d'extrême urgence.

7.3 L'emprunteur s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver l'état des œuvres prêtées. En cas de problème, il doit immédiatement en informer le prêteur et convenir avec lui des mesures à prendre.

7.4 Les interventions d'urgence doivent être réalisées exclusivement par des restaurateurs désignés ou approuvés par le prêteur. Les frais inhérents à ces interventions seront pris en charge par l'emprunteur (ou par son assurance).

7.5 L'emprunteur ne doit pas retirer les numéros d'identification présents sur les œuvres, même si cela nuit à leur présentation. Toute étiquette collée sur une œuvre ou son cadre, et qui se détacherait, doit être remise au convoyeur.

7.6 Il est formellement interdit de boire, manger ou fumer dans les locaux où les œuvres prêtées sont entreposées ou exposées.

8. Reproduction des Œuvres

Les présentes dispositions s'appliquent uniquement aux usages non commerciaux liés à la promotion de l'exposition. Les conditions d'utilisation des œuvres dans le catalogue de l'exposition ou dans toute autre publication à caractère commercial réalisée dans le cadre de celle-ci sont spécifiées à l'article 9.1.

Toute utilisation commerciale des reproductions et/ou de l'image des œuvres, sous quelque forme que ce soit, devra être soumise à un accord préalable avec le prêteur.

8.1 Achat et réalisation

Dans le cadre des utilisations mentionnées au paragraphe B) et à l'article 9, l'emprunteur pourra réaliser des photographies et/ou des vidéos des œuvres pour les besoins suivants :

- Pendant les phases de montage et de démontage de l'exposition (incluant le convoyage, l'emballage, le déballage, le constat de l'œuvre et l'accrochage), une autorisation préalable pour filmer ou photographier doit être obtenue auprès du prêteur ou de son représentant.
- Durant la durée de l'exposition, l'emprunteur pourra réaliser des prises de vue (photographiques et/ou audiovisuelles) des œuvres sans autorisation préalable spécifique.

Ces prises de vue devront être effectuées dans le respect des conditions d'exposition et de conservation définies aux articles 6 et 7, ou indiquées par le prêteur. L'utilisation du flash est strictement interdite.

L'Emprunteur sera seul responsable de l'obtention des droits nécessaires auprès des photographes, auteurs, de tout autre ayant droit et à apposer les mentions de paternité correspondantes.

Ces photographies et/ou vidéos, quelle que soit leur provenance, sont désignées ci-après sous le terme de « Reproductions » et seront soumises aux conditions d'utilisation suivantes.

8.2 Utilisations

L'emprunteur est autorisé à utiliser les reproductions des œuvres sur tous supports d'information et de communication dans le cadre de la promotion de l'exposition (presse, affiches, cartons d'invitation, publications en ligne sur le site web et les réseaux sociaux de l'emprunteur, conférences, programmes télévisuels, cartes de communication, etc.), conformément aux conditions définies à l'article 9.2.

Cette autorisation prend effet six mois avant l'ouverture de l'exposition et se termine à sa fermeture. Toute diffusion après cette période nécessite un accord préalable du prêteur.

Chaque diffusion mettant en valeur les œuvres de l'emprunteur devra mentionner « Mantes-la-Jolie, Musée de l'Hôtel-Dieu – Maximilien LUCE ». Cette condition ne s'applique pas aux vues d'ensemble des salles d'exposition.

L'emprunteur accepte de transmettre au prêteur une copie des prises de vue réalisées dans le cadre de l'article 9.1 et lui accorde le droit de :

- Les conserver dans ses archives,
- Les utiliser, jusqu'à la fin de l'exposition, à des fins d'information et de promotion de l'exposition sur tous supports (presse, publications en ligne, conférences, programmes télévisuels, cartes de communication, etc.). Le prêteur s'engage à mentionner le « musée de Montmartre » et l'exposition dans l'ensemble de ces supports.

Le prêteur s'engage à ne pas utiliser ces prises de vue à d'autres fins sans l'accord préalable de l'emprunteur et après validation de ce dernier pour ce qui concerne les droits nécessaires pour l'exploitation envisagée.

9. Catalogues, publications et produits dérivés

9.1 L'emprunteur est responsable de la gestion des contrats d'édition et des contrats d'auteur nécessaires à la publication de tout catalogue d'exposition et de toute autre publication commerciale réalisée dans le cadre de l'exposition en question.

9.2 L'emprunteur adressera, à titre gracieux, un exemplaire du catalogue d'exposition ou de toute autre publication figurant au moins une des œuvres du musée de l'Hôtel-Dieu à Emmanuelle MACAIGNE, Directrice du musée de l'Hôtel-Dieu - Maximilien LUCE, 1, rue Thiers - 78200 Mantes-la-Jolie.

9.3. Le prêteur pourra acheter des catalogues d'exposition au coût unitaire de 18 euros (prix public : 35 euros), afin de les mettre en vente à la boutique du musée de l'Hôtel-Dieu de Mantes-la-Jolie.

9.4. Le prêteur s'engage à fournir gratuitement les fichiers numériques haute définition (300 dpi) des œuvres qui seront reproduites dans le catalogue, les supports de communication, les outils de médiation et les produits dérivés, en cédant gratuitement à l'emprunteur les droits de reproduction des œuvres lui appartenant et dont il est titulaire, pour l'ensemble de ces supports.

10. Partenariat

10.1 Collaboration

Dans le cadre de l'exposition Maximilien LUCE se déroulant au musée de Montmartre et faisant l'objet de la présente convention, la collaboration entre le musée de Montmartre et le musée de l'Hôtel-Dieu - Maximilien LUCE prendra la forme d'un partenariat permettant de promouvoir le rayonnement des deux institutions.

Bien que se tenant à Montmartre, ladite exposition fera un renvoi explicite au musée de Mantes-la-Jolie, constituant l'un des principaux prêteurs de l'exposition et dont plusieurs œuvres figurant dans l'exposition permanente sont empruntées.

10.2 Communication autour du musée de l'Hôtel-Dieu - Maximilien LUCE

Le concours du musée de l'Hôtel-Dieu - Maximilien LUCE à cette exposition fera l'objet d'une communication multicanale, qui permettra de mettre en valeur le partenariat à travers des publications croisées sur site et en ligne.

Il a été convenu d'une communication prenant la forme des points suivants :

- La présentation du musée de l'Hôtel-Dieu et de sa participation dans le dossier de presse de l'exposition se tenant à Montmartre ;
- Le logo de la ville de Mantes-la-Jolie ainsi que celui du musée de l'Hôtel-Dieu seront inclus dans le plan de communication du musée de Montmartre ;
- Une cimaise sera mise à disposition à la sortie du parcours de l'exposition, permettant de communiquer à propos du musée de l'Hôtel-Dieu. Le musée de l'Hôtel-Dieu se réserve le droit de proposer et de co-valider le contenu de cette cimaise ;
- Des dépliants promotionnels du musée de l'Hôtel-Dieu seront disponibles à l'accueil du musée de Montmartre ou à la sortie du parcours de l'exposition, selon les possibilités de l'emprunteur et de la scénographie, et ce, durant toute la durée de l'exposition.
- Des dépliants promotionnels du musée de Montmartre et/ou de l'exposition « Maximilien LUCE, l'instinct du paysage » (titre provisoire) seront disponibles à l'accueil du musée de l'Hôtel-Dieu - Maximilien LUCE, et ce, durant toute la durée de l'exposition.
- Le logo du musée de Montmartre sera inclus dans le plan de communication du musée de l'Hôtel-Dieu - Maximilien LUCE pour la présentation des œuvres prêtées selon l'article 10.4.

10.3 Conditions d'accueil préférentiels

Des tarifs préférentiels seront mis en place pour l'accueil des publics habitant la commune de Mantes-la-Jolie, sur présentation d'un justificatif de résidence en cours de validité, et cela durant toute la durée de l'exposition.

L'emprunteur assure également un accueil gracieux de cinq groupes (scolaires ou du champ social), se composant d'une classe, ou de maximum vingt-quatre adultes, provenant de Mantes-la-Jolie et dont la liste est à définir avec le prêteur au plus tard deux semaines avant l'ouverture de l'exposition.

10.4 Prêt d'œuvres de remplacement

L'emprunteur mettra à disposition du prêteur un corpus d'œuvres (dix maximum) entrant dans le cadre de la manifestation « Japon » à Mantes-la-Jolie, pour un accrochage. Le prêt sera consenti pour une courte durée située entre la date d'enlèvement (mi-février au plus tard) à mai 2024.

Les frais de transport, accrochage/décrochage, encadrement et assurance liés au prêt pour la manifestation « Japon » restent à la charge du musée de l'Hôtel-Dieu. Le musée de Montmartre accepte que les opérations de régie soient directement réalisées par le personnel du musée de l'Hôtel-Dieu – Maximilien LUCE, si les conditions de conservation des œuvres le permettent.

Une présentation du musée de Montmartre et de sa participation à la manifestation « Japon » devra figurer dans le dossier de presse de la manifestation se tenant à Mantes-la-Jolie. Le logo du musée de Montmartre sera inclus dans le plan de communication de l'Hôtel-Dieu – Maximilien LUCE.

Un support de communication fixe, présenté dans la salle consacrée à la manifestation « Japon » présentera aux visiteurs le musée de Montmartre et ses collections. Le musée de Montmartre se réserve le droit de proposer et de valider le contenu de cette cimaise.

Les œuvres prêtées par le Musée de Montmartre seraient les suivantes :

- Charles LEANDRE, Madame BUTTERFLY, affiche lithographique entoillée (A5332), V.A. 1 000 €
- Montuori, divan japonais, concert Vermouth, affiche lithographique entoillée (A5292), V.A. 1 000 €
- Caran d'Ache, silhouette de grenadier pour l'épopée, zinc découpé, V.A. 2 000 €
- Adolphe WILETTE, silhouette de Pierrot, zinc découpé, V.A. 5 000 €
- Henri RIVIERE, le théâtre d'ombres du chat noir, affiche lithographique (A3801), V.A. 3 000 €
- Couverture du numéro 5 du chat noir, défet de presse (A3986), V.A. 2 000 €
- Georges AURIOL, couverture aux coquelicots - programme du théâtre du chat noir, impression photomécanique en couleur, V.A. 400 €
- Henri de TOULOUSE-LAUTREC, le divan japonais, lithographie, V.A. 400 €
- Couverture de Montmartre, vues dessinées et gravées, eau-forte 52277), V.A. 400 €
- Ch.DOIS, Élysée Montmartre, bal , affiche lithographique entoillée (A5304), V.A. 380 €

11. Prolongation du prêt - Rupture du contrat

11.1 Toute demande de prolongation du prêt au-delà de la période initialement convenue doit impérativement être adressée au prêteur au moins un mois avant la date de clôture prévue.

11.2 En cas d'accord du prêteur pour prolonger l'exposition, un avenant à la convention devra être signé. Un certificat d'assurance complémentaire devra être transmis au prêteur au plus tard dix jours avant le début de la prolongation. Si la prolongation est refusée, les œuvres prêtées devront être restituées dans les délais convenus, au plus tard dans le délai mentionné à l'article 13.

11.3 Le prêteur se réserve le droit de demander le retour anticipé de tout ou partie des œuvres prêtées pendant l'exposition, en cas de force majeure ou si les conditions du prêt ne sont pas respectées.

12. Restitution

Les œuvres prêtées par le musée de l'Hôtel-Dieu devront être restituées dans les meilleurs délais après la clôture de l'exposition, et au plus tard dans un délai de trois semaines.

13. Résiliation

Chacune des parties pourra résilier la présente convention à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception, moyennant un délai de préavis de huit jours avant la fin souhaitée de la convention.

La présente convention peut être résiliée par le prêteur à tout moment par lettre recommandée avec avis de réception en cas d'inexécution par l'emprunteur de l'une quelconque de ses obligations, et notamment de l'obligation d'assurance de l'exposition. Cette résiliation interviendra de plein droit à défaut pour l'emprunteur d'avoir satisfait à ses obligations huit jours après réception de la mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec avis de réception.

La présente convention sera résiliée de plein droit par la dissolution ou la disparition de l'emprunteur pour quelque cause que ce soit, ou par la destruction ou disparition de l'objet de la présente convention, par cas fortuit ou de force majeure.

Pour tous motifs tirés de l'intérêt général, le prêteur peut résilier, à tout moment et sans indemnité, la présente convention. La résiliation est alors notifiée par lettre recommandée avec avis de réception huit jours avant sa prise d'effet.

Dans l'ensemble des cas, la résiliation ne donnera lieu à aucune indemnisation du contractant.

14. Modification de la présente convention

Les modifications à la présente convention ne pourront se faire que par voie d'avenant, conclue selon les mêmes formes que la présente convention.

15. Litiges

En cas de litiges nés de l'interprétation, de l'inexécution ou de la rupture de la présente convention, il est convenu qu'avant d'introduire un recours contentieux, les parties s'obligeront à rechercher sérieusement une solution amiable, dans un délai raisonnable et qui ne pourra pas avoir pour effet de priver l'une ou l'autre des parties de l'exercice des voies de recours juridictionnel.

La présente convention ayant le caractère d'un contrat administratif, seul le tribunal administratif de Versailles est compétent, 56 avenue de Saint-Cloud - 78000 VERSAILLES Cedex - Téléphone : 01.30.20.54.00 - Télécopie : 01.30.21.11.19 - URL : www.ta-versailles.juradm.fr - Mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr.

Établi en deux exemplaires originaux,

Fait à Mantes-la-Jolie, le :

Nom et signature de l'emprunteur

Nom et signature du prêteur

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PRÊT

Liste des 20 œuvres prêtées

21/05/2025 – 14/09/2025 – Exposition rétrospective sur Maximilien Luce au Musée de Montmartre (Paris, France)

Dispositions générales :

- Transport, conditionnement et manutention par une équipe spécialisée en art.
- Présence d'un représentant du musée de l'Hôtel-Dieu pour la supervision de l'installation et de la désinstallation des œuvres sur le site d'exposition.

	Intitulé	Conditions particulières d'emballage et de transport	Conditions particulières d'exposition
 <p>PMD984.16.1</p>	<p>N°INV : PMD984.16.1 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Autoportrait</i> Date : vers 1910 Technique : huile sur toile Dimensions Hors-Tout : H.78,5 x l.67 x P6 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 120 000€ Autres informations : dépôt du musée Maurice Denis</p>	<p>Adresse de retrait : Musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : caisse de transport standard à prévoir.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 150 lux <p>Système d'accrochage : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et fixées de part et d'autre directement dans le cadre.</p>

 <p>2017.3.1</p>	<p>N°INV : 2017.3.1 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : Portrait de Camille Pissarro Date : vers 1890 Technique : estampe - Chine collé sur vélin fort Dimensions : H.23 x l.17,4cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 300€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Adresse de retour : 7 cour pierre de Ronsard - 78200 Mantes-la-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : transport encadré et tamponnage soigné placé dans un bac de transport standard.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 50-150 lux <p>Présentation : dans un cadre en bois clair. Dimensions H.52,5 x l.42,5 x P.1,5 cm</p> <p>Système d'accroche : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et fixées de part et d'autre directement dans le cadre.</p>
 <p>98.04.158</p>	<p>N°INV : 98.04.158 Auteur : VALLES Jules (écrivain); LUCE Maximilien (lithographe); Tailliardat (imprimeur), Dénomination : <i>Album Mazas</i> Date: 1894 Technique : papier vergé ; papier vélin ; encre d'imprimerie Dimensions : H.36,5 x l.29,6 x E.1cm Vigilance état : Reliure fragile Valeur d'assurance : 750€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Adresse de retour : 7 cour pierre de Ronsard - 78200 Mantes-la-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : tamponnage soigné.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 50-150 lux <p>Présentation : fermé et à plat en vitrine. La vitrine ne devra pas être ré-ouverte après le départ du convoyeur.</p>

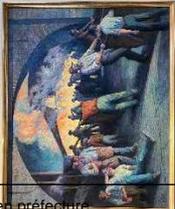
 <p>98.04.112</p>	<p>N°INV : 98.04.112 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Etude de pieds et de mains</i> Date : 1894 Technique : papier ; fusain ; encre Dimensions : H.32,7 x l.39cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 500 €</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Adresse de retour : 7 cour pierre de Ronsard - 78200 Mantes-la-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : transport encadré et tamponnage soigné placé dans un bac de transport standard.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 50-150 lux <p>Présentation : dans un cadre en bois clair. Dimensions H.52,5 x l.72,5 x P.3 cm</p> <p>Système d'accroche : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et fixées de part et d'autre directement dans le cadre.</p>
 <p>2018.1.2</p>	<p>N°INV : 2018.1.2 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Etude pour le bon Samaritain</i> Date : 1895-1896 Technique : crayon noir Dimensions : H.20,8 x l.23 x P2 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 500€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Adresse de retour : 7 cour pierre de Ronsard - 78200 Mantes-la-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : transport encadré et tamponnage soigné placé dans un bac de transport standard.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 50-150 lux <p>Présentation : dans un cadre en bois clair. Dimensions H.52,5 x l.72,5 x P.3 cm</p> <p>Système d'accroche : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et fixées de part et d'autre directement dans le cadre. Probable système à déplacer en fonction de l'orientation du cadre.</p>

 <p>98.04.190</p>	<p>N°INV : 98.04.190 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Mazas</i> Date : 1894 Technique : Lithographie Dimensions : H.32,1 x l.24,9 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 950€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Adresse de retour : 7 cour pierre de Ronsard - 78200 Mantes-la-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : transport encadré et tamponnage soigné placé dans un bac de transport standard.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 50-150 lux <p>Présentation : dans un cadre en bois clair. Dimensions H.52,5 x l.42,5 x P.1,5 cm</p> <p>Système d'accroche : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et fixées de part et d'autre directement dans le cadre.</p>
 <p>98.04.231</p>	<p>N°INV : 98.04.231 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Mazas-liberté</i> Date : 1894 Technique : Lithographie Dimensions : H.35,7 x l.27,6 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 950€</p>	<p>Adresse de retrait : Musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers 78200 Mantes-La-Jolie Adresse de retour : 7 cour pierre de Ronsard 78200 Mantes-la-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : transport encadré et tamponnage soigné placé dans un bac de transport standard.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 50-150 lux <p>Présentation : dans un cadre en bois clair. Dimensions H.52,5 x l.42,5 x P.1,5 cm</p> <p>Système d'accroche : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et fixées de part et d'autre directement dans le cadre.</p>

 <p>98.04.07</p>	<p>N°INV : 98.04.07 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Portrait d'un travailleur</i> Date : vers 1906-1907 Technique e: huile sur toile Dimensions : H.61 x l.51cm Dimensions Hors-Tout : H.70 x l.59 x P.6 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 80 000€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : tamponnage soigné (trois couches : tyvek, bulle ou bullpack, plaque de carton recto-verso) et calage dans un bac-palette. (sous réserve de locaux de stockage sécurisés) Ou Proposition d'adaptation d'une caisse de transport appartenant au prêteur.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 150 lux <p>Système d'accrochage : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et fixées de part et d'autre directement dans le cadre.</p> 
 <p>98.04.16</p>	<p>N°INV : 98.04.16 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Construction - Quai de Passy</i> Date : 1907 Technique : huile sur toile Dimensions : H.100 x l.82 cm Dimensions Hors-Tout : H.104,5 x l.84,5 x P.6 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 220 000€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : tamponnage soigné (trois couches : tyvek, bulle ou bullpack, plaque de carton recto-verso) et calage dans un bac-palette (sous réserve de locaux de stockage sécurisés) Ou Proposition d'adaptation d'une caisse de transport appartenant au prêteur.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 150 lux <p>Système d'accrochage : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et fixées de part et d'autre directement dans le cadre.</p>

 <p>2019.6.1</p>	<p>N°INV : 2019.6.1 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>La baignade</i> Date : vers 1902-1905 Technique : huile sur bois Dimensions : H.72,5 x l.60,2 cm Dimensions Hors-Tout : H.85 x l.72,5 x P.6 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 100 000€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : caisse de transport standard à prévoir. Tamponnage soigné (trois couches : tyvek, bulle ou bullpack, plaque de carton recto-verso) et calage dans un bac-palette. (sous réserve de locaux de stockage sécurisés) Ou Proposition d'adaptation d'une caisse de transport appartenant au prêteur.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 150 lux <p>Système d'accrochage : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et chacune fixées sur une cale de bois. Ces cales sont elles même fixées de part et d'autre, directement dans le cadre.</p> 
 <p>98.04.65</p>	<p>N°INV : 98.04.65 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Paramé par gros temps</i> Date : 1934 Technique : huile sur toile Dimensions : H.50,3 x l.73,5 cm Dimensions Hors-Tout : H.66 x l.81 x P.6 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 30 000€</p>	<p>Adresse de retrait : Musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : tamponnage soigné (trois couches : tyvek, bulle ou bullpack, plaque de carton recto-verso) et calage dans un bac-palette. (sous réserve de locaux de stockage sécurisés)</p>	<p>Conditions environnementales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 150 lux <p>Système d'accrochage: 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et chacune fixées sur une cale de bois. Ces cales sont elles même fixées de part et d'autre, directement dans le cadre.</p>

 <p>2019.1.1</p>	<p>N°INV : 2019.1.1 Auteur : LUCE Maximilien ; METTHEY André Dénomination : <i>Nu à la sortie du bain</i> Date : 1906-1907 Technique : faïence stannifère Dimensions : H.16,8 x l.12 x P 5,5 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 25 000€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Adresse de retour : 7 cour pierre de Ronsard - 78200 Mantes-la-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : bac gerbable standard et calage soigné</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±10° - Température : 20° ±2° <p>Présentation : un soclage pour stabiliser l'objet est à prévoir. La vitrine ne devra pas être ré-ouverte après le départ du convoyeur.</p> <p>Socle existant</p> 
 <p>2023.3.1</p>	<p>N°INV : 2023.3.1 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>La Verrierie</i> Date : 1895-1899 Technique : huile sur toile Dimensions : H.32 x l.40 cm Dimensions Hors-Tout : H.46,5 x l.54,5 x P.5 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 35 000€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : tamponnage soigné (trois couches : tyvek, bulle ou bullpack, plaque de carton recto-verso) et calage dans un bac-palette. (sous réserve de locaux de stockage sécurisés) Ou Proposition d'adaptation d'une caisse de transport appartenant au prêteur.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 150 lux <p>Système d'accrochage : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et chacune fixées sur une cale de bois. Ces cales sont elles même fixées de part et d'autre, directement dans le cadre.</p>

 <p>98.04.06</p>	<p>N°INV : 98.04.06 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Fonderie à Charleroi, la coulée</i> Date : 1896 Technique : huile sur toile Dimensions : H.136 x l.168 cm Dimensions Hors-Tout : H.136 x l.168 x P.9 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 250 000 euros</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : possède déjà une caisse de transport</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 150 lux <p>Système d'accrochage : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et chacune fixées sur une cale de bois. Ces cales sont elles même fixées de part et d'autre, directement dans le cadre.</p>
 <p>98.04.23</p>	<p>N°INV : 98.04.23 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>La Drague à Rotterdam</i> Date : 1908 Technique : huile sur toile Dimensions : H.93,5 x l.112,2 cm Dimensions Hors-Tout : H.93,5 x l.112,2 x P.6,5 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 250 000€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : Possède déjà une caisse de transport</p>	<p>Conditions environnementales:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 150 lux <p>Système d'accrochage : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et fixées de part et d'autre directement dans le cadre.</p>

 <p>2021.1.17</p>	<p>N°INV : 2021.1.17 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Rolleboise, la route en bord de Seine</i> Date : 1930 Technique : huile sur papier maroufflé sur toile Dimensions : H.46,5 x l.55,4 cm Dimensions Hors-Tout : H.65 x l.73,5 x P.7 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 22 000€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : tamponnage soigné (trois couches : tyvek, bulle ou bullpack, plaque de carton recto-verso) et calage dans un bac-palette. (sous réserve de locaux de stockage sécurisés)</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 150 lux <p>Système d'accrochage : 2 pythons fixés de part et d'autre directement dans le cadre.</p>
 <p>98.04.45</p>	<p>N°INV : 98.04.45 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Rolleboise, la baignade dans le petit bras</i> Date : vers 1920 Technique : huile sur toile Dimensions : H.134,7 x l.146,2 cm Dimensions Hors-Tout : H.140,5 x l.152 x P.8 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 150 000€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers 78200 Mantes-La-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : caisse de transport standard à prévoir.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 150 lux <p>Système d'accrochage : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et fixées de part et d'autre directement dans le cadre.</p>

 <p>98.04.54</p>	<p>N°INV : 98.04.54 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Baignade à Rolleboise</i> Date : vers 1920 Technique : huile sur toile Dimensions : H.44,7 x l.81,1 cm Dimensions Hors-Tout : H.61 x l.96,5 x P.7 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 30 000€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : tamponnage soigné (trois couches : tyvek, bulle ou bullpack, plaque de carton recto-verso) et calage dans un bac-palette. (sous réserve de locaux de stockage sécurisés)</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 150 lux <p>Système d'accrochage : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et chacune fixées sur une cale de bois. Ces cales sont elles même fixées de part et d'autre, directement dans le cadre.</p>
 <p>98.04.55</p>	<p>N°INV : 98.04.55 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Méricourt, la plage</i> Date : 1930 Technique : huile sur toile Dimensions : H.50 x l.65 cm Dimensions Hors-Tout : H.65,7,5 x l.81 x P.7,5 cm Vigilance état : RAS Valeur d'assurance : 30 000€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Manipulation : gants adaptés Conditionnement/transport : tamponnage soigné (trois couches : tyvek, bulle ou bullpack, plaque de carton recto-verso) et calage dans un bac-palette. (sous réserve de locaux de stockage sécurisés) Ou Proposition d'adaptation d'une caisse de transport appartenant au prêteur.</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° - Luminosité : 150 lux <p>Système d'accrochage : 2 pattes métalliques portant chacune un anneau et chacune fixées sur une cale de bois. Ces cales sont elles même fixées de part et d'autre, directement dans le cadre.</p>

 <p>2022.2.22</p>	<p>N°INV : 2022.2.22 Auteur : LUCE Maximilien Dénomination : <i>Baignade</i> Date: vers 1917-1941 Technique : coffret à abattant ouvert Dimensions : H.20,5 x l.30,5 x P.16,5 cm Vigilance état : Verre supérieur mobile Valeur d'assurance : 35 000€</p>	<p>Adresse de retrait : musée de l'Hôtel-Dieu situé 1 rue Thiers - 78200 Mantes-La-Jolie Adresse de retour : 7 cour pierre de Ronsard - 78200 Mantes-la-Jolie Manipulation : gants en nitrile non poudrés Conditionnement/transport : bac gerbable standard et calage soigné</p>	<p>Conditions environnementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Humidité relative : 50% ±5° - Température : 20° ±2° <p>Présentation : la vitrine ne devra pas être ré-ouverte après le départ du convoyeur.</p>
--	--	---	--